

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Emmanuelle GIOANETTI (pouvoir à Fabrice BLUMET), Roland SOCQUET-CLERC (pouvoir à Stéphane ROCHE), Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), UCHET Nathalie (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : RESTITUTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'UN COMMERCE A THEYS,
 LES ADRETS ET LE HAUT-BREDA – APPROBATION DU RAPPORT DE LA
 CLETC
 50 – 27/06/2023

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0224 en date du 21 septembre 2020 actant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Chartes Transférées (CLETC).

Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0261bis en date du 27 juin 2022 actant la restitution de l'éclairage public et d'un commerce de proximité aux communes de Theys, les Adrets et le Haut-Bréda à compter du 1^{er} novembre 2022

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11 JUIL. 2023

ID : 038-213800758-20230711-DE_06_07_23_50-DE

Vu le rapport relatif à l'évaluation de la restitution de l'éclairage public et d'un commerce de proximité aux communes de Theys, les Adrets et le Haut-Bréda à compter du 1^{er} novembre 2022, élaboré et approuvé par la CLETC le 10 mai 2023.

Monsieur Gilles FORTE, adjoint au maire, présente les éléments du rapport et expose qu'il convient de se prononcer sur ce dernier.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges relatif à la restitution de l'éclairage public et d'un commerce de proximité aux communes de Theys, les Adrets et le Haut-Bréda à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 11 JUIL. 2023